

35ème congrès de l'Uniopss – Lyon – 3 et 4 avril 2024

**Intervention de Daniel Goldberg**

Président de l'Uniopss

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Nous vivons un moment où les solidarités sont questionnées et même mises en danger par des ressources insuffisantes. De manière liée, le modèle non lucratif est lui aussi questionné, par une mise en concurrence désinhibée, notamment avec le secteur marchand.

Depuis la Seconde guerre mondiale, une forme de compromis existe entre des autorités publiques qui organisent l'action sociale et des associations qui la mettent en œuvre, tout en ayant leur autonomie de projet et de pratiques. Il a permis des avancées considérables.

C'est ce compromis qui est touché dans ses fondements quand on laisse entendre que les problèmes de la société française trouveraient leurs solutions en fragilisant encore des parcours de vie déjà difficiles, et quand c'est le concept même d'État providence qui est mis en cause.

Il semble d'ailleurs que l'on passe sans discussion de la théorie à la pratique, avec une nouvelle réforme de l'assurance chômage sans que la dernière ait même été évaluée, avec la généralisation des 15 heures d'activité pour les allocataires du RSA sans réels moyens d'accompagnement dédiés, ou encore avec la remise en cause annoncée de l'article 55 de la loi SRU.

Tout cela laisse entendre, pour parler simple, qu'il y a trop d'« assistés ». Or, si les abus sont condamnables, je ne connais personne qui recherche un accompagnement pour soi-même ou un proche et qui s'exclame : « *Surtout, ne m'accompagnez pas : je ne veux pas être un assisté.* »

Car l'assistantat qui est dénoncé, c'est toujours l'assistance à l'autre, jamais la sienne. Et l'autre, c'est le pauvre, l'étranger, le différent de soi, le couple de salariés en déficit dès le 15 du mois, la mère célibataire qui se débat au quotidien, la personne âgée isolée avec trop peu de ressources, la personne en situation de handicap qui ne peut pas acheter de fauteuil, celle qui ne peut se payer des soins mal remboursés, le mineur qui doit être protégé et qui est sans solution, l'étudiant qui ne mange pas à sa faim, la famille qui dort dans la rue.

C'est rarement le soutien acquis par la naissance de celui qui a la chance d'une vie confortable qui est mis en cause. Et donc la seule question est de savoir qui a droit à ces accompagnements et quelles sont les conditions qui permettent à ce droit d'être effectif.

Car si nous aussi défendons un État protecteur, nous ne le réduisons pas à cela. Nous voulons en plus un État qui émancipe, qui permet à toutes et tous non seulement de vivre, mais de se projeter, de mettre en œuvre son pouvoir d’agir sur son propre parcours de vie, bref qui permet de ne pas voir son *Avenir confisqué*, pour reprendre les mots de Nicolas Duvoux, président du CNLE. C’est aussi le sens de notre engagement dès l’origine dans le Pacte du pouvoir de vivre.

D’ailleurs, la loi 2002-2 qui définit nos actions est très claire : « *L’action sociale et médico-sociale tend à promouvoir (...) l’autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l’exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.* ». L’autonomie, la cohésion sociale et la citoyenneté viennent en plus de la protection et ne se réduisent pas à celle-ci.

C’est pour cela que l’action sociale, médico-sociale et sanitaire ne peut servir sans cesse de variable d’ajustement des déficits publics, sauf à assumer de laisser des personnes sans solution.

Ici, ce sont les valeurs constitutives de l’Uniopss, la primauté de l’humain, qui nous engagent : nous ne laisserons pas changer l’orientation sociale de la République, ni aujourd’hui, ni demain, car cette orientation sociale, c’est la République elle-même.

C’est la raison de notre mobilisation résolue quand le Parlement a voté des mesures s’apparentant à de la « préférence nationale », mesures censurées depuis par le Conseil constitutionnel. Cet écart est d’autant plus condamnable que les termes du débat ont fragilisé l’État de droit.

Nous prenons aussi ce chemin, car le mandat que nous recevons des autorités publiques pour agir en leur nom ne se résume pas à un statut d’opérateur auquel on voudrait nous cantonner. Si nous revendiquons d’opérer les politiques publiques, ce mandat vaut aussi pour dire les dysfonctionnements, les insuffisances et pour proposer les améliorations possibles.

Nous refusons ainsi un rôle de sous-traitant docile pour lequel le moins disant vaut plus que le mieux offrant. A l’inverse, pour les pouvoirs publics, laisser le marché aller toujours plus loin dans le domaine de l’humain, au-delà des scandales déjà évidents dans les secteurs du grand âge et de la petite enfance, c’est choisir que la finalité de la rentabilité prime sur d’autres considérations.

Ce choix vient enfin que nous vivons le temps des incertitudes et des transitions. Avec la pandémie, le changement climatique, la guerre à nos portes et le terrorisme qui attaque les fondements des démocraties, ces incertitudes nous ramènent tous à notre condition humaine, faite de vulnérabilités généralisées tout au long de notre parcours de vie. Et, plus que des crises qui laissent présager un possible retour à l’état d’origine, nous vivons un moment de transitions multiples, à assumer toutes ensemble, des transitions qu’il faut prévenir et accompagner plutôt que de les subir.

Face à ces sujets de nature différente, la question est toujours la même : des tentatives de sauvetage individuel sont-elles plus efficaces pour nous-mêmes et nos proches que des protections collectives ?

Et c’est là précisément où ces débats généraux nous ramènent au cœur de notre rôle d’acteurs des solidarités. Michel Rocard, lorsqu’il présentait la création du RMI en 1988, le disait ainsi : « *La solidarité n’est pas la bonne conscience de la modernisation, elle est la condition de sa réussite.* ».

Ainsi, pour faire face aux multiples enjeux qui sont devant nous, la solidarité n’est pas un but, mais un moyen. Le moyen d’une société solide, car solidaire. C’est ainsi que nous sommes le ciment de la société. Et comme tout ciment, s’il se fissure, le risque est grand que l’édifice entier se délite.

L'action sociale, médico-sociale et sanitaire n'est donc pas un supplément d'âme d'une société charitable – ce qui est déjà beaucoup. C'est la matière vivante, résolue et engagée qui permet à chacun de s'épanouir, de progresser, de se rencontrer, de faire société, avec une mutualisation des risques et des solutions quand l'accompagnement devient nécessaire.

C'est cela agir pour tous et être proches de chacun. C'est cela ces fiertés de prendre soin et d'être engagés qui sont au cœur de ce congrès.

À ce titre, je veux m'adresser au nom de l'Uniopss, aux professionnels qui s'interrogent sur le sens de leur métier : si vous êtes parfois découragés, si vous avez le sentiment justifié de manquer de reconnaissance, si vous avez parfois l'impression de ne pas assez faire, voire de mal faire, sachez bien que le geste, l'action, l'attention, le sourire, la démarche d'écoute que vous engagez, même furtive, même si cela ne dure qu'un instant sont bien souvent un moment qui dure des heures, voire une journée entière pour celle ou celui qui le reçoit. Et que, grâce à cela, vous participez à réparer le monde.

Car nous le savons ici : sans nos associations, fondations, mutuelles, qui mettent en œuvre les politiques publiques pour le compte de l'État et des départements, il n'y aurait simplement pas de politique publique.

Et sans professionnels, tous les schémas sanitaires, tous ceux de l'autonomie - grand âge et handicap -, ceux de la protection de l'enfance, de la petite enfance, de la lutte contre l'exclusion et du logement accompagné, ceux visant au lien social ou à l'accompagnement socio-judiciaire, resteraient à l'état de schémas, sans mise en œuvre, laissant des millions de personnes sans solution. C'est pour cela que l'Uniopss s'est engagée afin que les salariés de nos secteurs obtiennent une juste reconnaissance de leurs métiers dont tout le monde, dans le débat public, convient de leur caractère essentiel, et dont chacun voit l'évidence quand il a besoin de leurs compétences.

Pour l'Uniopss, les droits fondamentaux des personnes, la reconnaissance des métiers de l'humain et la défense du modèle non lucratif des solidarités sont les trois faces d'un même sujet, celui d'une *France résolument humaine*, pour reprendre le titre de notre projet politique et stratégique.

Et si nous pouvons parler formation initiale et continue, qualité de vie au travail, management à l'écoute, pouvoir d'agir des salariés, transformation de l'offre au plus près des personnes, tout cela a un point de passage obligé : que les finances publiques permettent une juste revalorisation de ces métiers, cela avec des taux d'encadrement permettant un accompagnement digne.

Nous nous sommes prononcés en faveur d'un cadre conventionnel rénové permettant plus de fluidité et des revalorisations des carrières. Mais, après deux ans d'échec collectif depuis la Conférence des métiers de février 2022, et dans le nouveau calendrier fixé par le gouvernement d'ici la fin 2024, il faut maintenant que l'État et les départements jouent cartes sur tables.

Oui ou non, veut-on que les revalorisations déjà annoncées soient entièrement versées : celles pour les Inclus du Ségur pour lesquels il manque de nombreux financements, pour l'augmentation équivalente aux trois points d'indice de la fonction publique, pour la reconnaissance des astreintes, pour les bas salaires ?

Oui ou non, veut-on en finir avec les Oubliés du Ségur ?

Oui ou non veut-on globalement revaloriser les carrières ?

Oui ou non veut-on améliorer les taux d'encadrement comme condition indispensable à des actions bientraitantes ?

J'ai entendu vos réponses : et cela tombe plutôt bien, car j'ai les mêmes !

Aujourd'hui, c'est à l'État et aux 101 départements d'apporter les leurs.

Nous connaissons les difficultés budgétaires du pays, mais nous connaissons aussi la réalité des situations que nous sommes souvent seuls à porter concrètement. Les outils partenariaux ne fonctionnent plus : nous avons soutenu la mise en place des CPOM comme un cadre de progrès...sauf qu'aujourd'hui, ce ne sont ni des outils de création de places, ni des outils de prévision budgétaire.

En effet, ces CPOM sont que rarement des contrats au sens de deux parties aux responsabilités concordantes et aux engagements réciproques ; ils sont peu pluriannuels avec les reprises d'excédents ; les objectifs sont imprécis et les moyens pas en adéquation. Ils ne tiennent pas compte de la réalité des coûts, ni de celle de l'inflation depuis plusieurs années, ni même des évolutions du cadre légal, comme avec la loi Egalim. Il sont de plus en plus colmatés par des crédits non reconductibles, par nature instables.

Or, chacun sait les évolutions démographiques et la hauteur des besoins. Elles touchent toutes les régions et tous les secteurs des solidarités. Pour objectiver les situations, nous avons proposé que soient établis, par territoire, des états des lieux partagés des besoins actuels et à venir, avec l'État, le ou les département(s), la région et nous, les acteurs de terrain.

Plus globalement, au-delà de la reconnaissance des professionnels, le vieillissement de la population, le covid social long que connaît la jeunesse avec des souffrances psychiques en grand nombre, les besoins de santé qui vont continuer d'augmenter, la transformation de l'offre pour une approche inclusive et domiciliaire de haut niveau, tout cela appelle à un débat citoyen sur les ressources que notre pays veut consacrer aux solidarités et sur les moyens de les obtenir à travers des cotisations fiscales et/ou sociales, de manière mutualisée de notre point de vue.

Alors que la maison des solidarités risque de s'affaïsser, nous refusons que l'on regarde ailleurs. On ne peut plus continuer d'agir ainsi sans perspectives, alors que nos organismes, établissements ou domicile, sont des entreprises, du champ de l'économie sociale et solidaire, donc de vraies entreprises.

Et aucun secteur économique ne peut se développer avec des réglementations changeantes suivant les cadres administratifs départementaux disparates, avec un fonctionnement en silos qui ne pense pas parcours de l'usager, avec des dizaines de demandes de financements dissemblables parce que les autorités publiques ne s'accordent pas entre elles, tout cela sous un amoncellement de normes qui parfois ne se justifient que par elles-mêmes.

Si on a jugé utile de consacrer des centaines de millions d'euros pour sauver un groupe marchand qui a failli, cela afin de ne pas laisser les personnes accueillies sans solution, alors, à quand le même effort pour permettre au secteur associatif d'être conforté dans son modèle socio-économique, de se développer, d'innover et d'embaucher ?

Ne rien faire, c'est choisir de privilégier le développement du secteur marchand qui a d'autres ressources par ses actionnaires, et agit par nature en direction de la seule partie de la population ou pour les seules actions qu'il juge « rentables », cela avec des gains non régulés.

Repousser sans cesse ce débat, c'est admettre de fait que, suivant les moyens individuels des familles, suivant les territoires, certains accompagnements ne se feront pas. C'est décider de laisser les bénéficiaires au secteur marchand qui accompagne les cas les plus faciles, et la responsabilité de l'accueil indifférencié au secteur non lucratif ou au secteur public quand il existe.

Alors, de deux choses l'une :

- soit il y a comme objectif que les finances publiques permettent à terme de répondre aux besoins et nous sommes prêts à y travailler de manière responsable. C'est pourquoi nous réclamons la mise en place du Comité des métiers voulu par Jean Castex comme garant de l'ambition annoncée le 18 février 2022. C'est aussi pour cela que nous demandons un travail sérieux sur les propositions du Livre blanc du Haut conseil du travail social remis à cinq ministres en décembre...sans aucun retour depuis. C'est pour y parvenir que nous pensons nécessaire d'avoir un débat citoyen responsable dans le pays, et pas seulement des conférences de financeurs sans transparence ;
- soit d'autres priorités sont décidées et c'est parfaitement le droit des responsables politiques de le faire. Mais alors, ce n'est pas à nous seuls, acteurs associatifs bénévoles, directrices et directeurs, qui font avec les moyens que l'on nous donne, de porter le poids moral et légal de ne pas accueillir ou de mal accueillir l'ensemble de la population.

C'est alors aux responsables publics de dire aux citoyens : non, nous ne pouvons pas payer mieux cette aide soignante ou cet éducateur spécialisé. Oui, nous assumons alors le manque d'attractivité, voire la fuite du secteur ainsi que la baisse des budgets en euros constants qui fait que ce mineur victime de violences, votre mère isolée ou votre enfant handicapé n'a pas de solution d'accompagnement, à moins de la payer vous-même.

Car enfin, c'est bien de cela qu'il s'agit et qui mine profondément la société française : je veux parler de la différence entre les droits proclamés et les droits effectifs. Robert Badinter disait que nous ne sommes pas le pays des droits de l'Homme, mais le pays de la déclaration des droits de l'Homme. Nous déclarons beaucoup et nous faisons moins que ce à quoi nous nous engageons.

Que l'on me comprenne bien : la France est un beau et généreux pays. Y vivre est une chance, comparé à la grande majorité des situations sur la planète. Mais laisser faire la distorsion de l'offre dans le champ social et médico-social, comme elle peut exister déjà dans le domaine sanitaire, c'est choisir de fait ceux qui sont assurés du respect de leur dignité, de la naissance au grand âge, et ceux qui vivront une instabilité permanente.

De plus, savoir que l'on a droit, pour soi-même ou pour un proche, à un accompagnement et se rendre compte qu'il ne peut être mis en œuvre participe beaucoup aux replis sur soi et au délitement de la société. Combattre les populismes, ce n'est pas proclamer des droits, c'est les rendre réels, effectifs, sensibles au quotidien. Ainsi, l'Uniopss s'engage fermement pour que les droits proclamés soient effectivement ressentis et vécus par tous nos concitoyens.

Et si nous pensons nécessaire d'avoir une loi sans cesse repoussée sur l'autonomie qui clarifie les compétences et la gouvernance, nous prenons comme un des pas en avant la mise en place des Services publics départementaux de l'autonomie qui devront faire vivre ces droits effectifs, concrètement sur tous les territoires. Nous y veillerons particulièrement.

Enfin, pour conclure, le secteur non lucratif ne peut rester figé dans ses modes de représentation. Une certaine cacophonie et une perte d'énergie ne permettent pas de porter une parole forte et reconnue. Pour donner une image que j'ai entendue récemment dans une pièce de théâtre de Jean-François Sivadier : « *Dans la jungle, être vegan n'empêche pas d'être mangé par un lion* » .

Dis autrement, mettre en avant notre non lucrativité n'empêchera pas le secteur marchand de prospérer, si on lui en laisse la possibilité. Cela demande avant tout de la régulation publique : c'est le sens de la pétition que nous avons lancée. Mais cela nous demande aussi de nous interroger sur nous-mêmes : faisons-nous tout ce qui est souhaitable pour porter une voix forte et audible ?

Nous n'avons pas de tracteurs, donc nos exigences pèsent peu jusqu'à présent. Si l'Uniopss vit plutôt bien et si l'Uniopss vivra encore longtemps, notamment en défendant notre spécificité d'une approche intersectorielle et interfédérale, pour nous, cela n'est pas suffisant.

Aussi, je veux faire ici une proposition. Fidèle à nos origines et sans hégémonie, j'appelle les fédérations partenaires, les grands réseaux qui ne sont pas adhérents de notre Union à ce que nous nous retrouvions dans un *Comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé* : on ne peut rester ainsi, prôner les coopérations au niveau local, regretter les silos des politiques publiques et les reproduire nous mêmes, en ne nous parlant pas ou peu au niveau national.

Nous pourrions ensuite, dans une relation de confiance, envisager des *États généraux des secteurs social, médico-social et sanitaire solidaires* afin de refonder nos modes de représentation pour éviter l'éparpillement actuel et les concurrences délétères. Cela pourrait aboutir à des coopérations resserrées et structurées, avec un objectif : parler d'une seule voix afin d'avoir plus de poids dans les décisions publiques et plus de reconnaissance auprès de nos concitoyens.

Cela peut vous sembler utopique, mais je pense, au vue de mon expérience et de ma pratique, que cela est absolument nécessaire. Je sais aussi que tous nos adhérents le demandent. A eux aussi d'impulser cette dynamique unitaire partout où ils siègent. Nous, nous y sommes prêts.

Claude Alphandéry, qui vient de nous quitter, nous incitait à l'engagement dans son dernier message avec ces mots : « *Agissez comme si vous ne pouviez pas échouer.* ».

Alors Monsieur, nous vous avons entendu et nous agirons car, pour toutes les personnes accompagnées ou qui devraient l'être, nous savons que nous n'avons même pas le droit d'échouer.